



---

**Plan de lutte contre la pandémie de grippe pour les communautés des Premières nations vivant dans les réserves**

---

Le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza décrit comment le Canada doit se préparer et intervenir, dans toutes les régions du pays, en cas de pandémie de grippe, y compris dans les communautés des Premières nations vivant dans les réserves.

L'Annexe B du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza définit une approche précise de la lutte contre la grippe pandémique dans les réserves fédérales. Cette approche est le fruit de consultations menées auprès des principaux partenaires et comprend les commentaires et suggestions des employés régionaux de Santé Canada (y compris les médecins et le personnel infirmier de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada), les membres du Comité FPT de la grippe pandémique, le Centre de mesures et d'interventions d'urgence de l'Agence de santé publique du Canada, l'Assemblée des Premières Nations et l'Organisation nationale de la santé autochtone.

**Rôles et responsabilités**

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada offre des services de santé publique aux Premières nations vivant dans les réserves fédérales. En ce qui concerne les communautés ayant conclu une entente de transfert (c'est-à-dire les communautés des Premières nations qui assument le financement et la responsabilité des services de santé publique), il leur appartient de fournir leurs propres services de santé publique.

Les communautés ayant conclu une entente de transfert peuvent engager leurs propres professionnels de la santé publique ou conclure des accords avec les autorités sanitaires provinciales ou régionales, qui leur fournissent alors ces services. Ces communautés, il est important de le rappeler, sont tenues de se doter d'un plan d'intervention en situation d'urgence si elles veulent obtenir un financement du gouvernement fédéral au moment du transfert. La DGSPNI encourage toutes les communautés des Premières nations à se doter de plans de préparatifs et d'interventions en cas de pandémie de grippe afin d'être en mesure de s'attaquer aux problèmes de santé publique qui peuvent surgir pendant une situation de ce genre.

**Que fait Santé Canada?**

Les bureaux régionaux de Santé Canada élaborent des plans régionaux de lutte contre la pandémie de grippe ou des cadres d'orientation pour aider les communautés des Premières nations à établir leur propre plan de lutte. Dans la plupart des régions, des rencontres ont eu lieu entre les représentants de Santé Canada et ceux des Premières nations qu'on a sensibilisés à la nécessité de se doter de plans communautaires de lutte contre la pandémie. Certains plans sont prêts tandis que d'autres demeurent à l'ébauche. Dans certaines régions, les directeurs de la santé de communautés des Premières nations participent directement à la planification avec les autorités sanitaires de leur région, de leur circonscription ou de leur province afin de préciser les aspects liés aux soins actifs et à la gestion des clients en cas de pandémie.

Santé Canada a aussi élaboré des modules de formation pour :

- les chefs des communautés des Premières nations afin de les aider à préparer des plans d'intervention d'urgence en cas de pandémie de grippe dans leur communauté;
- les travailleurs de première ligne en santé communautaire afin de les aider à intervenir en cas de pandémie de grippe dans les réserves.

### **Situation actuelle**

Les bureaux régionaux de la DGSPNI de Santé Canada continuent de collaborer avec les gouvernements provinciaux et les principaux partenaires autochtones dans le but de cerner et de combler les lacunes dans la gestion des urgences de santé publique, notamment en cas d'une pandémie de grippe dans des communautés des Premières nations vivant dans les réserves.

Parmi les questions faisant l'objet de discussions et devant être précisées, mentionnons l'établissement de liens évidents entre les autorités provinciales et territoriales de la santé publique et les bureaux régionaux de la DGSPNI de Santé Canada afin de définir les rôles et responsabilités de chacun et de coordonner les efforts de planification et l'établissement d'accords officiels entre les autorités provinciales et territoriales de la santé publique et les bureaux régionaux de la DGSPNI de Santé Canada en ce qui concerne l'accès aux antiviraux et aux vaccins, le cas échéant.

Avec l'appui de la DGSPNI de Santé Canada et des autorités sanitaires provinciales et régionales, les communautés des Premières nations vivant dans les réserves élaborent leurs propres plans de lutte contre la pandémie de grippe. Toutefois, pour réussir la mise en œuvre de ces plans, il faut un effort concerté de tous les principaux intervenants (à savoir, les communautés des Premières nations, les bureaux régionaux de la DGSPNI et les autorités sanitaires régionales et provinciales). La coordination de ces efforts se poursuit et on constate des progrès.

Pour de plus amples renseignements sur les activités, les rôles et les responsabilités des divers partenaires en vue d'assurer une gestion efficace et efficiente en cas de grippe pandémique dans les communautés des Premières nations, veuillez consulter (l'Annexe B) du **Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza** :

[http://www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index_f.html).

### **Renseignements aux médias**

Paul Duchesne  
Santé Canada  
(613)954-4807